INVENTAIRE ARBRES REMARQUABLES ET PETIT PATRIMOINE

Déclarez vos arbres remarquables et petit patrimoine vernaculaire

FAITES CLASSER VOS ARBRES REMARQUABLES ET LES ÉLÉMENTS DU PETIT PATRIMOINE VERNACULAIRE

LES ARBRES REMARQUABLES

La Ville d'Antibes répertorie et classe les arbres remarquables qui bénéficient ainsi d'une protection renforcée afin d'empêcher tout abbatage ou tout élagage draconien. Ces arbres sont issus du domaine public mais également de propriétés privées. Ils sont sélectionnés et inscrit dans cet inventaire en fonction de plusieurs critères : âge, espèce, taille, caractère patrimonial...

POUR DÉCLARER UN ARBRE REMARQUABLE, REMPLISSEZ LE FORMULAIRE ICI

LE PETIT PATRIMOINE VERNACULAIRE

La mémoire collective passe aussi par la conservation du petit patrimoine vernaculaire, souvent encore mal identifié et protégé. Fours à pains, lavoirs, moulins, etc., ces petits éléments bâtis sont les ciments d'un territoire et le reflet de modes de vie passés.

POUR DÉCLARER UN ÉLÉMENT DU PETIT PATRIMOINE VERNACULAIRE, REMPLISSEZ LE FORMULAIRE ICI

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes